



# Criminalité contre l'enfance

## *L'exploitation par Internet*

La diffusion d'Internet et l'anonymat qu'il permet, ainsi que les évolutions technologiques telles que la communication à haut débit et les appareils photographiques numériques, rendent plus faciles pour les individus ayant un intérêt sexuel pour les enfants l'enregistrement de leurs activités, le téléchargement de fichiers ou le partage d'images en ligne.

L'exploitation sexuelle des enfants par Internet va des photos posées aux enregistrements vidéo mettant en scène des abus sexuels avec violence. La détresse des victimes se prolonge généralement bien après que les abus aient cessé, Internet permettant aux images en question de circuler sans fin. Les producteurs de ces images relèvent pour la plupart de deux catégories : les personnes qui ont un intérêt sexuel pour les enfants et les organisations criminelles attirées par les énormes bénéfices qu'elles peuvent tirer du commerce de telles images.

## *Un point de contact central*

Parce que, sur Internet, les frontières n'existent pas, télécharger une image illicite est foncièrement une infraction internationale. De fait, il est facile de prendre des photos ou de faire des films et de les télécharger dans un pays avant de les mettre à la disposition de quiconque, dans le monde, possède un ordinateur et une connexion à Internet. Les différences entre les systèmes juridiques et policiers des divers pays rendent nécessaire l'existence d'un organisme central qui recueille, stocke, analyse et diffuse des informations sur l'exploitation des enfants par Internet.

La position privilégiée d'INTERPOL au sein de la communauté internationale des services chargés de l'application de la loi lui permet de disposer des ressources et des réseaux nécessaires pour lutter plus efficacement contre cette forme de criminalité. La Banque d'images d'INTERPOL sur les abus pédosexuels (ICAID) est l'un des principaux outils que possède l'organisation pour mener cette lutte. Créée en 2001, elle contient des centaines de milliers d'images d'abus envoyées par les pays membres, facilitant ainsi le partage de ces images et d'informations susceptibles d'aider les services chargés de l'application de la loi à identifier des victimes.

ICAID utilise un logiciel de reconnaissance d'images pour comparer les caractéristiques des endroits où les abus ont été commis, ce qui permet de repérer et de rapprocher des images d'une même série d'abus ou des images prises dans les mêmes lieux mais avec des victimes différentes. Dès qu'un pays d'origine a pu être identifié, les images sont envoyées à la police des pays concernés. ICAID permet par ailleurs à INTERPOL d'aider aux enquêtes en cours en alertant les autorités compétentes de la découverte de nouvelles images.

L'identification des victimes et la détermination de leur nationalité, ainsi que la connaissance certaine de la date et du lieu auxquels les images ont été prises, sont nécessaires pour qu'une enquête internationale puisse être entreprise. Grâce à ICAID, des enquêteurs ont pu identifier plusieurs centaines de victimes et leur porter secours. Cette base de données a reçu l'aval du G8, qui s'est en outre engagé à verser plus de 3 millions d'euros pour aider INTERPOL à développer une nouvelle base de données, plus perfectionnée, qui sera connue sous le nom de « Banque internationale d'images sur l'exploitation sexuelle des enfants » (ICSE).



La base ICAID n'est actuellement accessible qu'au Secrétariat général d'INTERPOL, alors que la nouvelle base ICSE sera directement accessible à tous les pays membres via I-24/7, le réseau mondial de communication policière sécurisée d'INTERPOL. Cela représentera un avantage considérable pour les services spécialisés dans la lutte contre l'exploitation des enfants à travers le monde, dans la mesure où les enquêteurs disposeront d'un système central leur permettant de mettre en commun les informations et les éléments de preuve en leur possession et de recevoir instantanément des réponses à leurs requêtes.

### ***L'aide qu'INTERPOL peut apporter***

L'organisation s'attache à promouvoir une démarche globale dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants par Internet, en encourageant les pays à diffuser ses notices vertes, qui contiennent des mises en garde et des renseignements concernant des auteurs d'infractions pédosexuelles graves, en coordonnant des opérations menées conjointement par plusieurs pays membres et en facilitant les enquêtes au niveau régional.

INTERPOL apporte également d'autres types d'assistance, tout aussi importants : un groupe de travail spécialisé a été créé pour faciliter et améliorer les enquêtes sur les affaires de criminalité pédosexuelle, notamment par la mise sur pied, avec le soutien d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales et d'entités privées, de stages de formation à la lutte contre les infractions de ce type commises en utilisant des outils informatiques ; des ateliers sont en outre organisés sur les meilleures pratiques et sur l'identification des victimes dans l'objectif de réunir des spécialistes et de leur permettre de travailler en collaboration et de façon ciblée à l'élaboration de stratégies et à l'identification des victimes d'abus.

Pour aider à la localisation de personnes disparues, en particulier de mineurs, les pays membres peuvent demander à INTERPOL de publier des notices jaunes. Par ailleurs, le Secrétariat général coordonne des opérations internationales et leur prête son concours, notamment par des formations, des renseignements, des réunions d'information, des analyses et des conseils techniques.

### ***Un partenariat pour protéger les enfants***

La diffusion d'images à caractère pédosexuel, phénomène au départ confidentiel et très localisé, a suivi au cours des années l'évolution des procédés d'impression et de la technologie pour prendre la forme de magazines et de vidéos faciles à se procurer, avant de gagner le Web et les « chat rooms ». Avec le développement des technologies vidéo et internet, tout porte à croire que davantage de moyens de fabriquer et de diffuser des images d'abus pédosexuels vont apparaître et se développer, par exemple la diffusion en continu (« streaming ») ou les sessions webcam, sans parler de l'abus sexuel virtuel.

INTERPOL continue à collaborer avec les fournisseurs de services internet, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes internationaux pour définir des stratégies concernant l'identification des auteurs de ces infractions et des victimes, la sensibilisation des parents, la protection des enfants, et pour encourager les gouvernements à adapter les lois existantes aux évolutions de la technologie.

INTERPOL est par ailleurs partenaire de la *Virtual Global Taskforce*, dont le but est de mettre en place un partenariat international efficace entre les services chargés de l'application de la loi soucieux de protéger les enfants contre les agressions sexuelles commises au moyen d'Internet.



[www.interpol.int](http://www.interpol.int)

#### ***Coordonnées***

Courrier électronique : [info@interpol.int](mailto:info@interpol.int)

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national Interpol de votre pays.